

La Chambre des communes en séance durant la session de janvier-juillet 1959. Le premier ministre (debout) et ses collègues ainsi que les députés ministériels siègent à droite de l'Orateur (président); l'opposition siège à sa gauche. Les journalistes occupent la partie de la tribune située juste au-dessus du trône de l'Orateur. Le reste de la tribune est réservé au public.